

to the generosity of:

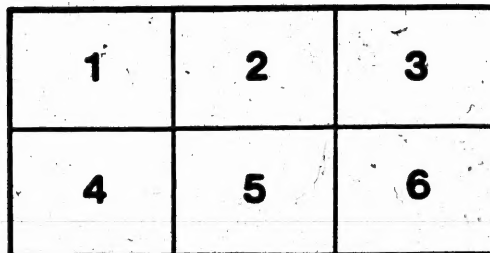
Société du Musée
du Séminaire de Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol $\rightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



générosité de:

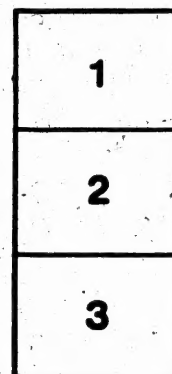
Société du Musée
du Séminaire de Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\rightarrow$ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



LE

PETIT CATÉCHISME

DU DIOCÈSE

DE QUÉBEC.

Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée.

PAR M. J. S.

MONSIEUR JOSEPH SIGNAY,

archevêque de Québec.

Séminaire de Québec

A QUÉBEC,

A LA LIBRAIRIE BOULANGERIE DE

J. ET O. GUYON,

N° 18, RUE LA BARONNE.



1865

10

1821

105^e Cat. de Q. N^o 2

LE

PETIT CATÉCHISME

DU DIOCÈSE
DE QUEBEC



—•••—
Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée

PAR ORDRE DE

MONSEIGNEUR JOSEPH SIGNAY,

ARCHÉVÊQUE DE QUEBEC.

—•••—

A QUEBEC,
A LA LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE DE
J. ET O. CHENAZIE.

1845

ell Q ell

 NOUS avons fait examiner la présente édition du PETIT
CATECHISME du diocèse de Québec, et nous en auto-
risons l'usage, conformément au Mandement de Monsei-
gneur B. C. PANET, évêque de Québec, en date du 2
mars 1829, placé à la tête du Grand Catechisme du diocèse, publié la
même année.

Donné à Québec, le 4 Octobre 1845.

† JOS., ARCHEV. DE QUEBEC.

ell Q ell

PRIÈRES CHRÉTIENNES

QU'IL FAUT APPRENDRE AUX ENFANS, AU MOINS EN LEUR LANGUE,
AFIN QU'ILS LES PUISSENT RÉCITER MATIN ET SOIR.



LE SIGNE DE LA CROIX.

† Au nom du Père, et
du Fils, et du Saint-
Esprit. Ainsi soit-il.

† In nomine Patris, et
Filii, et Spiritus Sancti.
Amen.

L'ORAISON DOMINICALE.

NOTRE Père qui êtes aux
cieux.

1. Que votre nom soit
sanctifié.

2. Que votre règne ar-
rive.

3. Que votre volonté
soit faite en la terre com-
me au ciel.

4. Donnez-nous au-
jourd'hui notre pain quo-
tidien.

5. Et pardonnez-nous
nos offenses comme nous
pardonnons à ceux qui
nous ont offensés.

6. Et ne nous induisez
point en tentation.

PATER noster, qui es in
cœlis.

1. Sanctificetur nomen
tuum.

2. Adveniat regnum
tuum.

3. Fiat voluntas tua si-
cut in cœlo et in-terrâ.

4. Panem nostrum quo-
tidianum da nobis hodie.

5. Et dimitte nobis de-
bita nostra, sicut et nos
dimittimus debitoribus
nostris.

6. Et ne nos inducas
in tentationem.

7. Mais délivrez-nous
du mal. Ainsi soit-il.

7. Sed libera nos à ma-
lo. Amen.

LA SALUTATION ANGÉLIQUE.

JE vous salue, Marie,
pleine de grâces, le Sei-
gneur est avec vous : vous
êtes bénie entre toutes les
femmes, et Jésus, le fruit
de vos entrailles, est
béni.

Sainte Marie, mère de
Dieu, priez pour nous,
pécheurs, maintenant et
à l'heure de notre mort.
Ainsi soit-il.

AVE Maria, gratiâ plena.
Dominus tecum : bene-
dicta tu in mulieribus, et
benedictus fructus ventris
tui Jesus.

Sancia Maria, mater
Dei, ora pro nobis pecca-
toribus, nunc et in hora
mortis nostræ. Amen.

LE SYMBOLE DES APÔTRES.

1. **J**E crois en Dieu le
Père tout-puissant,
créateur du ciel et de la
terre.

2. Et en Jésus-Christ,
son fils unique, notre
Seigneur.

3. Qui a été conçu du
Saint-Esprit, est né de la
Vierge Marie.

1. **C**REDO in Deum Pa-
trem omnipotentem,
creatorem cœli et terræ.

2. Et in Jesum Chris-
tum Filium ejus unicum,
Dominum nostrum.

3. Qui conceptus est de
Spiritu Sancto, natus ex
Mariâ Virgine.

4. A souffert sous Pon-
ce Pilate, a été crucifié,
est mort et a été ense-
veli.

5. Est descendu aux en-
fers, le troisième jour est
ressuscité des morts.

6. Est monté aux cieux
est assis à la droite de
Dieu le Pere tout-puis-
sant.

7. D'où il viendra juger
les vivans et les morts.

8. Je crois au Saint-
Esprit.

9. La sainte Eglise cat-
holique, la communion
des saints.

10. La rémission des
péchés.

11. La résurrection de
la chair.

12. La vie éternelle.
Ainsi soit-il.

4. Passus sub Pontio
Pilato, crucifixus, mor-
tuis et sepultus.

5. Descendit ad inferos,
tertiâ die resurrexit à mor-
tuis.

6. Ascendit ad cœlos,
sedet ad dexteram Dei
Patris omnipotentis.

7. Indè venturus est
judicare vivos et mortuos.

8. Credo in Spiritum
Sanctum.

9. Sanctam Ecclesiam
catholicam, sanctorum
communione.

10. Remissionem pec-
catorum.

11. Carnis resurrectionem.

12. Vitam æternam.
Amen.

LA CONFESION DES PÉCHÉS.

Je confesse à Dieu tout-
puissant, à la bienheu- | CONFITEOR Deo omni-
potenti, beatæ Mariæ

reuse Marie toujours vierge, à saint Michel archange, à saint Jean-Baptiste, aux Apôtres saint Pierre et saint Paul, et à tous les Saints (et à vous mon Père), que j'ai grandement péché en pensées, en paroles et en œuvres : par ma faute, par ma faute, par ma très grande faute : c'est pourquoi je prie la bienheureuse Marie toujours vierge, saint Michel Archange, saint Jean-Baptiste, les Apôtres saint Pierre et saint Paul, et tous les Saints (et vous, mon Père), de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

Que le Dieu tout-puissant nous fasse miséricorde, et que, nous ayant pardonné nos péchés, il nous conduise à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de nos péchés. Ainsi soit-il.

semper virginis, beato Michaeli Archangelo, beato Joanni Baptistæ, sanctis Apostolis Petro et Paulo, et omnibus sanctis (et tibi, Pater), quia peccavi nimis cogitatione, verbo et opere, mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa. Ideo precor beatam Mariam semper virginem, beatum Michaelem Archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos Apostolos Petrum et Paulum, et omnes sanctos (et te, Pater), orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

Misereatur nostri omnipotens Deus, et dimissis peccatis nostris, perducat nos ad vitam æternam. Amen.

Indulgentiam, absolutionem et remissionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus. Amen.

ACTE D'ADORATION.

MON Dieu, je vous adore et vous reconnais
pour mon Créateur, mon souverain Seigneur
et pour le maître absolu de toutes choses.

ACTE DE FOI.

MON Dieu, je crois fermement tout ce que la
sainte Eglise catholique croit et enseigne,
parce que c'est vous qui l'avez dit, et que vous
êtes la vérité même.

ACTE D'ESPÉRANCE.

MON Dieu, appuyé sur vos promesses et sur les
mérites de mon Sauveur, j'espère avec une
ferme confiance que vous me ferez la grâce
d'observer vos commandemens en ce monde,
et d'être récompensé dans l'autre.

ACTE D'AMOUR OU DE CHARITÉ.

MON Dieu, qui êtes digne de tout amour, à
cause de vos perfections infinies, je vous aime
de tout mon cœur, et j'aime mon prochain
comme moi-même pour l'amour de vous.

PRIÈRES

ACTE DE CONTRITION.

MON Dieu, j'ai un extrême regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon et infiniment aimable et que le péché vous déplaît : pardonnez-moi par les mérites de Jésus-Christ, mon Sauveur : je me propose, moyennant votre sainte grâce, de ne plus vous offenser et de faire pénitence.

ACTE DE REMERCIEMENT.

MON Dieu, je vous remercie de tous les biens que j'ai reçus de vous, principalement de m'avoir créé, racheté par votre Fils, et fait enfant de votre Église.

ACTE D'OFFRANDE.

MON Dieu, j'ai tout reçu de vous : je vous offre mes pensées, mes paroles, mes actions, ma vie, tout ce que je possède, et je ne veux l'employer qu'à votre service.

ACTE D'HUMILITÉ.

MON Dieu, je ne suis que cendre et poussière, réprimez les mouvemens d'orgueil qui s'élèvent dans mon âme, et apprenez-moi à me

mépriser moi-même, vous qui résistez aux superbes et qui donnez votre grâce aux humbles.

ACTE DE DEMANDE.

MON Dieu, source infinie de tous les biens, donnez-moi tout ce qui m'est nécessaire pour la vie et la santé de mon corps, mais surtout la grâce de faire, en toute chose, votre sainte volonté. Par Jésus-Christ, Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

LES DIX COMMANDEMENTS DE DIEU

1. Un seul Dieu tu adoreras,
Et aimeras parfaitement.
2. Dieu en vain tu ne jureras,
Ni autre chose pareillement.
3. Les dimanches tu garderas,
En servant Dieu dévotement.
4. Tes père et mère honoreras,
Afin de vivre longuement.
5. Homicide point ne seras,
De fait ni volontairement.
6. Impudique point ne seras,
De corps ni de consentement.
7. Le bien d'autrui tu ne prendras,
Ni retiendras à ton esclent.
8. Faux témoignage ne diras,
Ni mentiras aucunement.

9. L'œuvre de chair ne désireras,
Qu'en mariage seulement.
10. Biens d'autrui ne convoiteras,
Pour les avoir injustement.

LES SEPT COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

1. Les fêtes tu sanctifieras,
Qui te sont de commandement.
2. Les dimanches messe ouïras,
Et les fêtes pareillement.
3. Tous tes péchés confesseras,
A tout le moins une fois l'an.
4. Ton Créateur tu recevras,
Au moins à Pâques humblement.
5. Quatre-Temps, vigiles, jeûneras,
Et le Carême entièrement.
6. Vendredi chair ne mangeras,
Ni le samedi même.
7. Droits et dîmes tu paieras
A l'Église fidèlement.

LOUANGE A LA SAINTE TRINITÉ.

GLOIRE soit au Père, au
Fils, et au Saint-Esprit.
Comme elle était au
commencement, comme
elle est maintenant et
comme elle sera pendant
les siècles des siècles.
Ainsi soit-il.

Gloria Patri, et Filio et
Spiritui Sancto.
Sicut erat in principio,
et nunc, et semper, et
in sæcula sæculorum.
Amen.

PRIÈRE A LA SAINTE VIERGE.

SAINTÈ mère de Dieu ,
 nous recourons à votre
 protection ; ne dédaignez
 pas nos prières dans nos
 besoins ; mais , ô glorieuse
 et sainte Vierge , délivrez-
 nous constamment de tous
 les dangers.

SUB tuum præsidium con-
 fugimus , sancta Dei
 genitrix : nostras depre-
 cationes ne despicias in
 necessitatibus , sed à pe-
 riculis cunctis libera nos
 semper , Virgo gloriosa et
 benedicta.

PRIÈRE AU SAINT ANGE GARDIEN.

ANGE de Dieu , qui êtes
 mon gardien : puisque
 le ciel m'a confié à vous
 dans sa bonté , éclairez-
 moi , gardez-moi , dirigez-
 moi et me gouvernez au-
 jourd'hui . Ainsi soit-il.

ANGELE Dei , qui custos
 es mei , me tibi com-
 missum pietate supernâ ,
 hodiè illumina , custodi
 rege et gubernâ . Amen.

BÉNÉDICTÉ OU PRIÈRE AVANT LE REPAS.

BÉNISSEZ-nous , ô mon
 Dieu , ainsi que la nour-
 riture que nous allons
 prendre . Au nom du Pe-
 re , etc.

BENEDICITE , Dominus ,
 nos et ea quæ sumus
 sumpturi benedicat dex-
 tera Christi . In nomine
 Patris , etc.

GRACES OU PRIÈRE APRÈS LE REPAS.

Nous vous rendons grâces
 de tous vos bienfaits , ô
 Dieu tout-puissant , qui

AGIMUS tibi gratias , om-
 nipotens Deus , pro uni-
 versis beneficiis tuis , qui

Filio et

ncipio,
 er , et
 lorum.

vivez et régnez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. Au nom du Père, et du Fils, etc.

vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen. In nomine Patris, et Filii, etc.

PRIÈRE POUR LES DÉFUNTS

QUE les âmes des fidèles défunts reposent en paix par la miséricorde de Dieu. Ainsi soit-il.

FIDELIUM animas per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen.

PRIÈRE APPELÉE L'ANGÉLUS.

V. L'ANGE du Seigneur l'annonça à Marie l'incarnation du Verbe.

V. ANGELUS Dominum nuntiavit Mariæ.

R. Et elle conçut par l'opération du Saint-Esprit. *Je vous salue Marie, etc.*

R. Et concepit de Spiritu Sancto. *Ave Maria, etc.*

V. Voici la servante du Seigneur.

V. Ecce ancilla Domini.

R. Qu'il me soit fait selon votre parole. *Je vous salue, Marie, etc.*

R. Fiat mihi secundum verbum tuum. *Ave Maria, etc.*

V. Et le Verbe s'est fait chair.

V. Et Verbum caro factum est.

R. Et il a habité parmi nous. *Je vous salue, Marie, etc.*

R. Et habitavit in nobis. *Ave Maria, etc.*

as in sæcula
Amen. In no-
et Filii, etc.

V. Priez pour nous
sainte mère de Dieu.

R. Afin que nous deve-
nions dignes des biens
promis par Jésus-Christ.

V. Ora pro nobis san-
ta Dei genitrix.

R. Ut digni efficiamur
promissionibus Christi.

imæ per mi-
a Dei requi-
e. Amen.

PRIONS.

Nous vous supplions,
Seigneur, de répandre
votre grâce dans nos
cœurs, afin qu'après avoir
connu l'Incarnation de
Jésus-Christ, votre fils,
par les paroles de l'ange
envoyé pour l'annoncer à
Marie, nous parvenions à
la gloire de sa résurrec-
tion, par le mérite de sa
passion et de sa croix.
Nous vous le demandons
par le même Jésus-Christ
Notre-Seigneur.

R. Ainsi soit-il.

OREMUS.

GRATIAM tuam, quæsu-
mus, Domine, mentibus
nostris infunde, ut, qui
angelo nuntiante, Christi
Filii tui Incarnationem
cognovimus, per passio-
nem ejus et crucem ad
resurrectionis gloriam
perducamur. Per eum-
dem Christum Dominum
nostrum.

R. Amen.

us Domina
avit Mariæ

pit de Spi-
ve Maria,

lla Domini.

secundum
Aus Ma-

n caro fac-

it in nobis.
ic.





NOTA. — Pour les petits enfans, et même pour les adultes extrêmement bornés, on peut se contenter des demandes précédées de ce signe *. — Les autres demandes ne sont pas hors de la portée du commun des enfans que l'on prépare à la première communion ou à la confirmation, soit qu'ils sachent ou ne sachent pas lire.





PETIT CATÉCHISME.



QUESTIONS PRÉLIMINAIRES.

* D. Êtes-vous chrétien ?

R. Oui, par la grâce de Dieu.

D. Qu'est-ce qui vous a fait chrétien ?

R. C'est le baptême.

* D. Qu'elle est la marque du chrétien ?

R. C'est le signe de la croix.

* D. Faites sur vous le signe de la croix.

R. † Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il¹.

¹ On fait le signe de la croix en portant la main droite au front; de là au bas de la poitrine, puis à l'épaule gauche, ensuite à l'épaule droite.

On dit *Au nom du Père*, en touchant le front; *et du Fils* au bas de la poitrine, *et du Saint* à l'épaule gauche; enfin *Esprit*, à l'épaule droite; et l'on ajoute *Ainsi soit-il*.

CHAPITRE PREMIER.

DES MYSTÈRES.

D. Qu'entendez-vous par le mot *mystère* ?

R. J'entends une vérité que nous ne comprenons pas et que nous sommes cependant obligés de croire, parce que c'est Dieu qui l'a révélée.

D. Quels sont les principaux mystères de notre religion ?

R. Ce sont les mystères de la sainte Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption.

*D. Qu'est-ce que le mystère de la sainte Trinité ?

R. C'est un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

*D. Qu'est-ce que le mystère de l'Incarnation ?

R. C'est le Fils de Dieu fait homme pour nous.

*D. Qu'est-ce que le mystère de la Rédemption ?

R. C'est Jésus-Christ mort en croix pour nous.

D. Où sont contenus ces mystères ?

R. Dans le *Credo* ou symbole des apôtres.

CHAPITRE II.

DU SYMBOLE DES APÔTRES.

* D. Récitez le symbole des apôtres.

En français.

En latin.

Je crois en Dieu, etc.
page 4.

Credo in Deum, etc.
page 4.

D. Que veut dire ce mot *Je crois* ?

R. Il veut dire : je tiens pour certain, je suis très persuadé et très convaincu.

ARTICLE PREMIER.

D. Quel est le premier article du symbole des apôtres.

R. *Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre.*

* D. Qu'est-ce que Dieu ?

R. Dieu est un esprit infiniment parfait.

* D. Peut-il y avoir plusieurs Dieux ou plusieurs esprits infiniment parfaits ?

R. Non ; il ne peut y en avoir qu'un seul.

* D. Où est Dieu ?

R. Dieu est partout : il remplit le ciel et la terre.

D. Pourquoi dites-vous *Je crois en Dieu le Père* ?

R. Pour marquer que la première personne en Dieu s'appelle le Père.

D. Y a-t-il plusieurs personnes en Dieu ?

R. Oui ; il y en a trois : le Père, le Fils et le St.-Esprit.

* D. Chacune de ces trois personnes est-elle Dieu ?

R. Oui ; chacune des trois personnes est Dieu.

* D. Ces trois personnes sont-elles égales en toutes choses ?

R. Oui ; elles sont égales en toutes choses.

* D. Il y a donc trois Dieux ?

R. Non ; les trois personnes ne font qu'un seul et même Dieu ?

* D. Comment cela ?

R. Parce qu'elles n'ont qu'une même nature et une même divinité.

* D. Comment appelez-vous le mystère d'un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils, et le St.-Esprit ?

R. Je l'appelle le *mystère de la sainte Trinité*.

D. Pourquoi ce premier article du symbole appelle-t-il Dieu *tout puissant* ?

R. Parce que rien n'est impossible à Dieu.

* D. Dieu voit-il tout et connaît-il tout.

R. Oui ; Dieu voit tout et connaît tout, même ce qu'il y a de plus caché dans notre cœur.

* D. Dieu a-t-il toujours été et sera-t-il toujours ?

R. Oui ; car il est éternel.

D. Pourquoi l'appellez-vous *créateur du ciel et de la terre* ?

R. Parce que c'est lui qui a créé ou fait de rien toutes choses, et qui en est le maître absolu.

*D. Est-ce Dieu qui vous a créé et mis au monde?

R. Oui; c'est Dieu qui m'a créé et mis au monde.

*D. Pourquoi vous a-t-il créé?

R. Pour le connaître, l'aimer, le servir et acquérir la vie éternelle.

ARTICLE 2.

D. Qu'entendez-vous par le second article du symbole, *En Jésus-Christ son fils unique Notre-Seigneur*?

R. J'entends que Dieu le Père a engendré de toute éternité un Fils unique, qui lui est égal en toutes choses.

D. Est-ce ce fils unique de Dieu que l'on nomme aussi le Verbe divin et la seconde personne en Dieu?

R. C'est lui-même.

D. Le fils de Dieu est-il de même nature que son Père?

R. Oui; il lui est consubstantiel; c'est-à-dire d'une même substance avec lui.

*D. Comment s'appelle le Fils de Dieu fait homme?

R. Il s'appelle Jésus-Christ Notre-Seigneur.

*D. Jésus-Christ est-il seulement homme?

R. Non; il est Dieu et homme tout ensemble.

* D. Il y a donc deux natures en Jésus-Christ ?

R. Oui ; il y a la nature divine et la nature humaine.

* D. Y a-t-il aussi deux personnes en Jésus-Christ ?

R. Non : il n'y a en Jésus-Christ que la seule personne du Fils de Dieu, et la seconde de la sainte Trinité.

* D. Jésus-Christ a-t-il toujours été homme ?

R. Non ; ce n'est qu'environ quatre mille ans après la création du monde que le Fils de Dieu, qui était de toute éternité, s'est fait homme et a été appelé Jésus.

* D. Que veut dire se faire homme ?

R. C'est prendre un corps et une âme semblables aux nôtres.

* D. Pourquoi le Fils de Dieu s'est-il fait homme ?

R. C'est pour nous racheter.

* D. De quoi nous a-t-il rachetés ?

R. De la damnation éternelle, à laquelle nous étions engagés par la désobéissance d'Adam notre premier père.

* D. Comment s'appelle le mystère du fils de Dieu fait homme pour nous ?

R. Il s'appelle le mystère de l'Incarnation.

• ARTICLE 3.

D. Que signifie le troisième article du symbole, *Qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la vierge Marie* ?

R. Il signifie que Jésus-Christ a été conçu par l'opération du Saint-Esprit dans le sein d'une vierge nommée Marie, et que c'est elle qui l'a mis au monde.

* D. Quel jour est né Jésus-Christ ?

R. Il est né le jour de Noël.

D. Combien de temps est-il resté visible sur la terre ?

R. Environ ~~rente-trois~~ trente-trois ans.

* D. Qu'a fait Jésus-Christ sur la terre ?

R. Il a enseigné aux hommes à vivre saintement, et leur en a mérité la grâce.

ARTICLE 4.

D. Quel est le quatrième article du symbole ?

R. *A souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli.*

* D. Qu'est-ce que Jésus-Christ a souffert ?

R. Il a été insulté, méprisé, fouetté, couronné d'épines et abandonné de tout le monde.

D. Qu'entendez-vous par *Ponce Pilate* ?

R. C'est le nom du gouverneur de la Judée, sous lequel Jésus-Christ a souffert.

* D. Pourquoi ajoutez-vous, *a été crucifié, est mort et a été enseveli* ?

R. Parce que Jésus-Christ a été attaché à une croix, sur laquelle il est mort, et qu'ensuite son corps a été mis dans un tombeau.

* D. Qu'entendez-vous par la mort ?

R. J'entends la séparation d'une âme avec son corps.

*D. Quel jour Jésus-Christ est-il mort?

R. Le Vendredi saint.

*D. Comment s'appelle le mystère de Jésus-Christ mort en croix pour nous?

R. Il s'appelle le *mystère de la Rédemption*.

ARTICLE 5.

D. Qu'entendez-vous par le cinquième article du symbole, *Est descendu aux enfers*?

R. J'entends qu'après la mort de Jésus-Christ, son âme descendit dans les limbes où étaient détenues les âmes des justes morts depuis la création du monde.

D. Pourquoi y descendit-elle?

R. Pour leur annoncer leur délivrance qui était le fruit de ses souffrances et de sa mort.

D. Pourquoi ajoutez-vous, *le troisième jour est ressuscité des morts*?

R. Parce que le troisième jour après sa mort, Jésus-Christ ressuscita et sortit vivant du tombeau.

D. Qu'entendez-vous par le mot *résurrection*?

R. J'entends la réunion d'une âme avec son corps.

*D. Quel jour Notre-Seigneur est-il ressuscité?

R. Le jour de Pâques.

ARTICLE 6.

D. Que signifie le sixième article du symbole, *Est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant*?

R. Il signifie que Jésus-Christ ressuscité monta au ciel en corps et en âme, pour y régner glorieusement à la droite de Dieu son Père, c'est-à-dire pour occuper en tant qu'homme la première place auprès de lui.

*D. Quel jour Jésus-Christ est-il monté au ciel?

R. Le jour de l'Ascension, quarante jours après sa résurrection.

*D. Où est maintenant Jésus-Christ?

R. En tant que Dieu, Jésus-Christ est partout : en tant qu'homme, il est au ciel et au saint Sacrement.

D. Que fait Jésus-Christ dans le ciel?

R. Jésus-Christ dans le ciel, comme homme, adore Dieu son Père et intercède pour nous ; et, comme Dieu, il nous envoie de là son Saint-Esprit et ses grâces.

D. Quel jour a-t-il envoyé plus solennellement le Saint-Esprit à son Église?

R. C'est le jour de la Pentecôte, le dixième après son Ascension.

ARTICLE 7.

*D. Jésus-Christ doit-il revenir sur la terre ?

R. Jésus-Christ reviendra sur la terre à la fin du monde, pour le jugement général, comme l'exprime le septième article du symbole, *D'où il viendra juger les vivans et les morts.*

*D. Le jugement général est-il le seul que nous aurons à subir ?

R. Non ; il sera précédé du jugement particulier.

*D. Quand se fera le jugement particulier ?

R. A la mort de chacun de nous.

*D. Quand est-ce que nous mourrons ?

R. Quand il plaira à Dieu.

*D. Que deviendra notre corps après la mort ?

R. Il retournera en terre.

*D. Et notre âme ?

R. Elle paraîtra aussitôt devant Dieu pour être jugée.

*D. Sur quoi sera-t-elle jugée ?

R. Sur le bien ou le mal qu'elle aura fait.

*D. Que deviendra notre âme après le jugement particulier ?

R. Elle ira en paradis, ou en enfer, ou en purgatoire, selon qu'elle l'aura mérité.

ARTICLE 8.

D. Qu'entendez-vous par le huitième article du symbole, *Je crois au Saint-Esprit?*

R. C'est-à-dire, je crois qu'outre le Père et le Fils, il y a en Dieu une troisième personne qu'on appelle le Saint-Esprit.

* D. Le Saint-Esprit est-il Dieu aussi bien que le Père et le Fils ?

R. Oui, il leur est égal en toutes choses.

ARTICLE 9.

D. Récitez le neuvième article du symbole.

R. *La sainte église catholique, la communion des saints.*

§ 1.

* D. Qu'est-ce que l'église catholique ?

R. C'est la société des fidèles unis entre eux par la profession d'une même foi, par la participation aux mêmes sacremens, et par la soumission aux mêmes pasteurs légitimes.

D. Où trouve-t-on cette société que vous appelez l'église ?

R. Partout où il y a des catholiques.

* D. Qui a établi l'église ?

R. C'est Jésus-Christ, et il en est le chef invisible.

D. Qui est-ce qui l'éclaire et la gouverne?

R. C'est le Saint-Esprit.

* D. Quels en sont les pasteurs légitimes ?

R. Le pape, les évêques, et les prêtres qui ont reçu d'eux l'ordination et la mission.

D. Qu'entendez-vous par le pape ou notre saint père le pape ?

R. J'entends l'évêque de Rome, le premier des évêques, le successeur de saint Pierre, le vicaire de J.-C. sur la terre, le centre de l'unité catholique et le chef visible de l'église.

D. Y a-t-il plusieurs églises catholiques ?

R. Non, il n'y a de catholique que la seule église romaine, hors de laquelle il n'y a point de salut.

D. Que faut-il donc penser de ces autres sociétés qui se nomment *églises*, et ne professent pas la même foi que nous, ou ne sont pas soumises aux mêmes pasteurs ?

R. Ce sont des institutions humaines, qui ne servent qu'à égarer les hommes et ne sauraient les conduire à Dieu.

§ 2.

D. Qu'entendez-vous par la *communion des saints* ?

R. J'entends la communication qu'il y a entre tous les membres de l'église catholique.

D. En quoi consiste cette communion ou communication ?

R. En ce que tous les biens spirituels de l'église sont communs à tous les fidèles.

gouverne?

D. Communiquons-nous avec les saints qui sont dans le ciel?

gitimes?
prêtres qui
ission.

R. Oui, nous les prions d'intercéder pour nous auprès de Dieu.

e ou notre

D. Communiquons-nous aussi avec les justes qui sont en purgatoire?

le premier
Pierre, le
tre de l'u-
l'église.

R. Oui, nous offrons à Dieu, pour leur délivrance, nos prières, nos bonnes œuvres et le saint sacrifice de la messe.

oliques?
ue la seule
y a point

*D. Qu'est-ce que le purgatoire?

R. C'est un lieu de peines où les justes achèvent d'expier leurs péchés avant d'entrer en paradis.

autres so-
professent
sont pas

ARTICLE 10.

ines, qui
et ne sau-

D. Qu'entendez-vous par le dixième article du symbole, *La rémission des péchés*?

R. J'entends que Jésus-Christ a donné à son église le pouvoir de remettre les péchés.

§ 1.

union des

*D. Qu'est-ce que le péché?

R. C'est une désobéissance à Dieu.

qu'il y a
tholique.
union ou

D. Y a-t-il plusieurs sortes de péchés?

R. Oui; il y a le péché originel et le péché actuel.

ituels de
s.

*D. Qu'est-ce que le péché originel?

R. C'est celui que nous apportons en venant au monde, et dont la désobéissance d'Adam, notre premier père, nous a rendus coupables.

* D. Comment s'efface le péché originel ?

R. Par le sacrement de baptême.

D. Le baptême n'efface-t-il que le péché originel ?

R. Il efface encore tous les péchés actuels que l'on aurait commis avant de le recevoir.

* D. Qu'est-ce que le péché actuel ?

R. C'est celui que nous commettons par notre propre volonté.

D. Comment s'effacent les péchés actuels commis après le baptême ?

R. Par le sacrement de pénitence.

* D. Tous les péchés actuels sont-ils égaux entre eux ?

R. Non ; il y en a qui donnent la mort à l'âme, en lui faisant perdre la grâce sanctifiante, et on les appelle *péchés mortels*. D'autres ne font pas perdre la grâce sanctifiante, mais l'affaiblissent, et on les appelle *péchés véniels*.

* D. Combien faut-il de péchés mortels pour mériter l'enfer ?

R. Il n'en faut qu'un seul.

§ 2.

D. Combien y a-t-il de péchés capitaux ?

R. Il y en a sept : l'orgueil, l'avarice, l'impureté, l'envie, la gourmandise, la colère, et la paresse.

D. Pourquoi les appelle-t-on *capitaux* ?

R. Parce qu'ils sont comme la source de tous les autres péchés.

iginel ?

D. Qu'est-ce que l'orgueil ?

e le péché

R. C'est une trop grande estime de soi-même, qui nous porte à mépriser les autres.

hés actuels

D. Qu'est-ce que l'avarice ?

recevoir.

R. C'est un amour désordonné des biens de la terre.

l ?

D. Qu'est-ce que l'impureté ?

ettons par

R. C'est une affection déréglé pour les plaisirs de la chair.

és actuels

D. Qu'est-ce que l'envie ?

e.

R. C'est la tristesse que l'on conçoit du bonheur d'autrui.

-ils égaux

D. Qu'est-ce que la gourmandise ?

la mort à

R. C'est un amour déréglé du boire et du manger.

unctifiante,

D. En quoi pèche-t-on plus souvent par gourmandise ?

res ne font

R. Dans l'usage immodéré des boissons enivrantes ; c'est ce qu'on appelle *ivrognerie*.

ais l'affai-

D. Quels moyens faut-il prendre pour ne pas tomber dans l'ivrognerie ?

ts.

R. En voici deux. 1° Ne point aller au cabaret sans une grande nécessité. 2° Ne prendre aucune boisson enivrante entre ses repas.

rtels pour

D. Qu'est-ce que la colère ?

bitaux ?

R. C'est un mouvement violent de notre âme qui nous porte à nous venger.

l'avarice,

D. Qu'est-ce que la paresse ?

la colère,

R. C'est un dégoût volontaire du travail et une négligence des devoirs de son état.

ux ?

ource de

ARTICLE 11.

D. Que signifie le onzième article du symbole, *La résurrection de la chair* ?

R. Il signifie qu'à la fin du monde, tous les morts ressusciteront pour comparaître au jugement général.

D. Pourquoi les morts ressusciteront-ils ?

R. Pour recevoir, dans leurs corps, la récompense de leurs bonnes œuvres, ou le châtiment de leurs péchés.

ARTICLE 12.

D. Qu'est-ce que *la vie éternelle* que vous exprimez par ce dernier article du symbole ?

R. C'est une vie qui ne finira jamais.

D. Cette vie éternelle sera-elle heureuse ou malheureuse ?

R. Elle sera infiniment heureuse en paradis, et infiniment malheureuse en enfer.

* D. Qu'est-ce que le paradis ?

R. C'est un lieu de délices, où voyant et aimant Dieu, on jouit d'un bonheur éternel.

* D. Qui sont ceux qui vont en paradis ?

R. Ceux qui n'ont point offensé Dieu, ou qui, l'ayant offensé, en ont fait pénitence.

* D. Qu'est-ce que l'enfer ?

R. L'enfer est un lieu de tourmens, où les méchans seront éternellement punis avec les démons.

D. Quels sont ces méchants qui vont en enfer?

R. Ce sont ceux qui meurent en péché mortel.

CHAPITRE III.

DES COMMANDEMENTS.

* D. Que faut-il faire pour aller en paradis?

R. Il faut garder les commandemens de Dieu et de l'église.

ARTICLE 1.

DES COMMANDEMENTS DE DIEU.

* D. Combien y a-t-il de commandemens de Dieu ?

R. Il y en a dix.

* D. Récitez-les.

R. Un seul Dieu tu adoreras, etc., *ci-dessus* page 9.

* D. Quel est l'abrégé des dix commandemens ?

R. L'abrégé des dix commandemens de Dieu est renfermé dans ce peu de paroles :
Aimer Dieu de tout son cœur et le prochain, comme soi-même, pour l'amour de Dieu.

§ 1.

D. Qu'est-ce qui nous est ordonné par le premier commandement. *Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement ?*

R. Il nous est ordonné : 1° de croire en lui ; 2° d'espérer en lui ; 3° de l'aimer de tout notre cœur ; 4° de n'adorer que lui seul.

*D. Quelle est la vertu par laquelle nous croyons en Dieu ?

R. C'est la foi.

*D. Quelle est celle qui nous fait espérer en lui ?

R. C'est l'espérance.

*D. Quelle est celle qui nous le fait aimer de tout notre cœur ?

R. C'est la charité.

*D. Comment appelle-t-on ces trois vertus ?

R. On les appelle les vertus théologiques.

*D. Faites les actes des vertus théologiques.

R. Acte de foi. — Mon Dieu, je crois, etc. page 7.

Acte d'espérance. — Mon Dieu, appuyé, etc. page 7.

Acte de charité. — Mon Dieu, qui êtes digne, etc., page 7.

*D. Faites aussi un acte d'adoration.

R. Acte d'adoration. — Mon Dieu, je vous adore, etc., page 7.

*D. Nous est-il permis d'adorer autre chose que Dieu ?

R. Non, à Dieu seul appartient l'hommage souverain de nos esprits et de nos cœurs.

* D. Est-ce que nous n'adorons pas les saints ?

R. Non, nous nous contentons de les révéler et de les invoquer comme les amis de Dieu.

D. Cette invocation des saints n'est-elle pas injurieuse à la médiation de Jésus-Christ ?

R. Non, car c'est toujours par Jésus-Christ que les prières des saints et les nôtres parviennent à Dieu.

* D. Est-il permis d'honorer les reliques et les images des saints ?

R. Oui, et l'église catholique en a toujours usé de la sorte.

D. Quel avantage trouve-t-on à honorer les reliques et les images des saints ?

R. Le principal avantage est que la présence de leurs reliques et de leurs images nous porte à imiter leurs vertus.

§ 2.

D. Que défend le second commandement de Dieu, *Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement* ?

R. Il défend de faire des sermens indiscrets, injustes ou faux.

D. Qu'est-ce qu'un serment ?

R. Le serment est un acte de religion par lequel on prend Dieu à témoin de la vérité de ce que l'on promet ou de ce que l'on affirme.

D. Quand est-ce que le serment est indiscret ?

R. Le serment est indiscret, lorsqu'il est fait légèrement, sans nécessité, et pour des choses peu importantes.

* D. Quel est le plus sûr moyen de ne pas faire de sermens indiscrets ?

R. C'est de ne jurer que lorsqu'on en est requis par un supérieur légitime.

D. Quand est-ce que le serment est injuste ?

R. Il est injuste, lorsqu'on s'y engage à une chose défendue.

D. Celui qui aurait juré de voler, de tuer ou de battre quelqu'un, serait-il obligé de tenir son serment ?

R. Non, il ferait un nouveau péché en l'accomplissant.

D. Quand est-ce que le serment est faux ?

R. Le serment est faux lorsque dans l'opinion de celui qui le fait, il est contre la vérité : c'est ce qu'on appelle *faux serment* ou *parjure*.

* D. Le faux serment est-il un grand péché ?

R. Oui, c'est un crime énorme.

D. Qu'est-ce que le blasphème ?

R. C'est une chose injurieuse contre Dieu ou contre les saints, ou les choses saintes.

D. Est-ce pécher grièvement que de prôfer certaines paroles connues sous le nom de *juremens* dans le langage ordinaire ?

R. Plusieurs de ces juremens ne sont que des paroles grossières : plusieurs sont criminels et approchent du blasphème : tous peu-

vent devenir scandaleux par circonstance : c'est pourquoi les bons chrétiens s'abstiennent de les proférer.

* D. Qu'est-ce qu'un vœu ?

R. Le vœu est la promesse que nous faisons à Dieu de l'honorer, lui ou ses saints, par quelque action de piété.

* D. Est-on obligé d'accomplir ses vœux ?

R. Oui, on y est obligé sous peine de péché.

* D. Quelle précaution est-il bon de prendre pour ne pas faire des vœux avec légèreté ?

R. C'est de n'en faire aucun avant d'avoir pris l'avis de son confesseur.

§ 3.

D. A quoi nous oblige le troisième commandement de Dieu, *Les dimanches tu garderas, en servant Dieu dévotement ?*

R. A sanctifier les dimanches par la prière, par les bonnes œuvres et par un saint repos.

§ 4.

D. Que nous ordonne le quatrième commandement, *Tes père et mère honoreras, afin de vivre longuement ?*

R. Il nous ordonne d'honorer tous nos supérieurs, particulièrement nos pères et mères.

D. En quoi consiste l'honneur que nous devons à nos pères et mères ?

R. Il consiste à les aimer, à les respecter, à leur obéir, et à les assister dans leurs besoins.

D. Pourquoi ajoute-t-on, *afin de vivre longuement* ?

R. Parce que Dieu a attaché une bénédiction particulière à l'accomplissement de ce précepte.

D. Est-on aussi obligé d'honorer le roi et d'accomplir, dans les choses temporelles, les ordres qui émanent de lui ou de ceux qui le représentent ?

R. Oui, et cette obligation fait partie de la morale chrétienne.

D. Que devons-nous à nos supérieurs ecclésiastiques ?

R. Nous leur devons le respect, l'amour et l'obéissance dans l'ordre de la religion et du salut.

§ 5.

D. Que défend le cinquième commandement, *Homicide point ne seras de fait ni volontairement* ?

R. Il défend de tuer, de battre, de maltraiter ou de scandaliser personne, et même d'en avoir le dessein.

D. Qu'est-ce que scandaliser son prochain ?

R. C'est l'induire au mal ou l'empêcher de faire le bien.

§ 6.

D. Qu'entendez-vous par le sixième commandement, *Impudique point ne seras, de corps, ni de consentement?*

R. J'entends qu'il condamne toute espèce d'impureté ou d'immodestie sur soi ou sur d'autres.

§ 7.

D. Qu'est-il défendu par le septième commandement, *Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras à ton escient?*

R. Il est défendu de dérober ou de retenir injustement le bien du prochain et de lui faire aucune injustice.

D. A quoi est obligé celui qui a causé quelque dommage au prochain dans ses biens?

R. A restituer.

§ 8.

D. Que défend le huitième commandement, *Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement?*

R. Il défend de mentir, de rendre un faux témoignage contre son prochain, de le juger témérairement, de l'insulter et de le décrier, soit par médisance ou par calomnie.

§ 9.

D. Que défend le neuvième commandement, *L'œuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement?*

R. Il défend de consentir aux pensées impures et aux désirs de la chair.

§ 10.

D. Que signifie le dixième commandement.
Biens d'autrui ne convoiteras, pour les avoir injustement ?

R. Il signifie que nous ne devons pas désirer d'acquérir le bien d'autrui par des voies injustes.

D. Qui sont ceux qui s'exposent le plus à transgresser le dixième commandement ?

R. Ceux qui sont jaloux du crédit et de la prospérité des autres.

ARTICLE 2.

DES COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

D. Tous les chrétiens sont-ils obligés d'observer les commandemens de l'église ?

R. Oui, puisque selon la doctrine de N. S. J. C. celui qui n'écoute pas l'église doit être regardé comme un païen et un publicain.

D. Par qui ont été faits les commandemens de l'église ?

R. Ils ont été faits par le corps des premiers pasteurs.

* D. Combien y a-t-il de principaux commandemens de l'église ?

R. Il y en a sept ; les voici :

Les fêtes tu sanctifieras, etc., page 10.

§ 1.

D. Que nous ordonne le premier commandement de l'église : *Les fêtes tu sanctifieras, qui te sont de commandement?*

R. Il nous ordonne de sanctifier les fêtes d'obligation, comme nous sommes obligés de sanctifier les dimanches.

§ 2.

D. A quoi nous oblige le second commandement de l'église : *Les dimanches messe ouïras, et les fêtes pareillement?*

R. A assister les dimanches et fêtes d'obligation à la messe, particulièrement à la messe paroissiale.

§ 3.

D. Que veut dire le troisième commandement de l'église : *Tous tes péchés confesseras, à tout le moins une fois l'an?*

R. Il veut dire que tout fidèle, parvenu à l'âge de discrétion, est tenu de se confesser au moins une fois dans l'année.

§ 4.

D. Que nous ordonne le quatrième commandement de l'église : *Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement?*

R. Il nous ordonne : 1° De communier au moins une fois tous les ans, avec les dispositions convenables; 2° de faire cette communion dans la quinzaine de Pâques et dans l'église paroissiale.

§ 5.

D. Qu'entendez-vous par le cinquième commandement de l'église : *Quatre-temps, vigiles jeuneras, et le carême entièrement* ?

R. J'entends qu'il y a obligation de jeuner trois jours dans chaque semaine des quatre-temps, la veille de certaines fêtes, et tous les jours de carême, excepté les dimanches¹.

§ 6.

D. Que veut dire le sixième commandement de l'église : *Vendredi chair ne mangeras, ni le samedi même* ?

R. Il veut dire que l'on doit faire maigre ou observer l'abstinence de viande tous les vendredis et samedis de l'année, auxquels il faut ajouter les dimanches du carême, la saint Marc et les Rogations.

D. L'obligation de faire maigre est-elle la même pour le samedi que pour le vendredi ?

R. Oui, à moins que l'autorité ecclésiastique ne dispense de cette loi générale de l'église ?

D. La fête de Noël n'a-t-elle pas à cet égard quelque privilège ?

R. Oui, il est toujours permis d'y manger gras, lors même qu'elle arrive un vendredi.

¹ Cette réponse qui a rapport au jeûne, et celle de la section suivante qui regardent l'abstinence, sont en co. formite à la règle générale de l'Eglise. — Pour la discipline particulière à ce diocèse touchant ces deux articles, voyez à la fin du Catechisme ce qui est réglé par un décret du 7 juillet 1814.

D. L'abstinence de viande est-elle ordonnée tous les jours de jeûne ?

R. Oui, toujours.

D. Que faut-il penser de ceux qui ne jeunent presque jamais, qui font gras une partie du carême et des samedis de l'année ?

R. Il faut penser qu'ils en agissent de la sorte pour de graves raisons de santé ou de pauvreté, et après avoir pris avis de leurs pasteurs ou confesseurs : autrement ils seraient très coupables.

§ 7.

D. Quel est le sens du septième commandement de l'église : *Droits et dimes tu paieras à l'église fidèlement* ?

R. C'est que les fidèles sont obligés de payer les dimes, oblations et autres droits autorisés, pour les frais du culte divin, et pour l'entretien des pasteurs.

*** D.** Les commandemens de l'église obligent-ils sous peine de péché mortel ?

R. Oui, et c'est ce qui doit faire trembler un grand nombre de chrétiens qui les observent mal.

CHAPITRE IV.

DE LA PRIÈRE.

D. Avons-nous besoin de quelque secours pour observer les commandemens?

R. Nous avons besoin du secours de la grâce de Dieu.

D. Comment pouvons-nous obtenir cette grâce?

R. Par la prière.

* D. Qu'est-ce que la prière?

R. C'est une élévation de notre esprit et de notre cœur vers Dieu, pour lui rendre nos devoirs et lui demander nos besoins.

* D. Est-ce prier que de réciter des formules de prières sans attention et sans dévotion?

R. Non, ce n'est pas prier, puisque alors ni l'esprit ni le cœur ne s'élèvent vers Dieu, et qu'on ne lui demande rien.

ARTICLE 1.

DE L'ORAISON DOMINICALE.

D. Quelle est la plus excellente de toutes les prières?

R. C'est le *Pater* ou l'oraison dominicale : c'est Jésus-Christ lui-même qui nous l'a enseignée.

*D. Récitez l'oraison dominicale.

R. En français.

En latin.

Notre Père, etc.,
page 3.

Pater noster, etc.,
page 3.

D. A qui parlons-nous, lorsque nous disons *Notre Père*?

R. Nous parlons à Dieu.

D. Pourquoi l'appelons-nous *Notre Père*?

R. Parce qu'il est le créateur de toutes choses, le père de tous les hommes et particulièrement des bons chrétiens.

D. Pourquoi ajoutons-nous, *qui êtes aux cieux*, Dieu étant partout?

R. Parce que nous regardons le ciel comme étant d'une manière spéciale le trône de sa gloire.

§ 1.

D. Que demandons-nous à Dieu par ces paroles, *Que votre nom soit sanctifié*?

R. Nous demandons que Dieu soit connu, servi, adoré de tout le monde, et que son nom soit prononcé avec le plus grand respect.

§ 2.

D. Que signifie cette demande, *Que votre règne arrive*, ou *Que votre royaume nous avienne*?

R. Nous demandons que Dieu règne dans nos cœurs ici-bas par sa grâce, et qu'il nous fasse régner éternellement avec lui dans sa gloire.

§ 3.

D. Que demandons-nous par ces paroles, *Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel ?*

R. Nous demandons à Dieu la grâce de lui être soumis ici-bas, comme les anges et les saints lui obéissent dans le ciel.

§ 4.

D. Que prétendez-vous demander, lorsque vous dites à Dieu, *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ?*

R. Nous prétendons lui demander, pour chaque jour, tous nos besoins de l'âme et du corps.

§ 5.

D. Quel est le sens de cette demande, *Pardonnez-nous nos offenses ?*

R. Nous demandons à Dieu qu'ils nous accorde la rémission de nos péchés.

D. Pourquoi ajoutons-nous, *comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ?*

R. Nous consentons par là que Dieu nous refuse le pardon, si nous ne pardonnons pas aux autres les injures qu'ils nous ont faites.

§ 6.

D. Quel est le sens de cette demande, *Et ne nous induisez point en tentation ?*



R. C'est-à-dire : Préservez-nous des tentations, ou donnez-nous la force de les surmonter.

§ 7.

D. Que demandons-nous enfin par ces paroles, *Mais délivrez-nous du mal ?*

R. Nous demandons que Dieu nous délivre de tous les maux, principalement du péché et de la mort éternelle.

ARTICLE 2.

DE LA SALUTATION ANGÉLIQUE.

D. Pourquoi prions-nous si souvent la sainte Vierge ?

R. Parce qu'elle est la plus puissante protectrice que nous puissions avoir au Ciel.

D. Est-il permis d'avoir autant de confiance en elle qu'en Jésus-Christ ?

R. Non, puisque Jésus-Christ est Dieu et la sainte Vierge ne l'est pas.

D. Offre-t-elle nos prières à Dieu immédiatement et par elle-même ?

R. Non : elle ne peut les offrir que par Jésus-Christ, médiateur établi entre Dieu et les hommes.

D. Par quelle prière l'église invoque-t-elle plus ordinairement la sainte Vierge ?

R. Par la salutation angélique, appelée aussi l'*Ave, Maria*

* D. Récitez la salutation angélique.

R. En français.

En latin.

Je vous salue Marie,
page 4.

Ave Maria, etc.,
page 4.

D. Combien y a-t-il de parties dans la salutation angélique ?

R. Il y en a trois.

§ 1.

D. Quelle est la première partie de la salutation angélique ?

R. Ce sont les paroles par lesquelles l'ange Gabriel annonça à Marie le mystère de l'Incarnation : *Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous.*

§ 2.

D. Quelle est la seconde partie de la salutation angélique ?

R. Ce sont les paroles de sainte Élisabeth, lorsqu'elle reçut la visite de la sainte Vierge : *Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni.*

§ 3.

D. Quelle est la troisième partie de la salutation angélique ?

R. Ce sont les paroles ajoutées par la piété des fidèles et approuvées de l'église : *Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous, pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort.*

D. Pourquoi appelez-vous Marie, mère de Dieu?

R. Parce qu'elle a conçu et mis au monde Jésus-Christ, fils de Dieu et seconde personne de la Sainte-Trinité.

ARTICLE 3.

DU CHAPELET.

D. Qu'est-ce que le rosaire?

R. Le rosaire ou psautier de la sainte Vierge, est une prière principalement composée de cent cinquante *Ave, Maria*.

D. Comment se divise le rosaire?

R. Il se divise en quinze dizaines.

D. De quoi est composée chaque dizaine?

R. D'un *Pater Noster* ou *Notre Père*, et de dix *Ave, Maria* ou *Je vous salue, Marie*; à quoi l'on ajoute *Gloria Patri* ou *Gloire soit au Père*, etc., page 10.

D. Qu'est-ce que le chapelet de la sainte Vierge?

R. C'est le tiers du rosaire, ou cinq dizaines.

D. De quoi sont précédées les cinq dizaines du chapelet?

R. Elles sont précédées du signe de la croix, de la récitation du *Credo* ou *Je crois en Dieu*, de trois *Ave, Maria* et d'un *Gloria Patri*.

D. Pourquoi ces trois *Ave, Maria*?

R. Pour honorer les rapports de la sainte Vierge avec les trois personnes de la Sainte-Trinité.

D. Y a-t-il quelque vertu dans le nombre de *Pater*, d'*Ave* ou de *Gloria Patri* dont le chapelet est composé ?

R. Non : le chapelet tire toute sa vertu des excellentes prières qui le composent, et de la ferveur avec laquelle on les récite.

D. N'est-il pas inutile de répéter si souvent les mêmes prières ?

R. Non : pourvu que le cœur soit d'accord avec la bouche.

D. Quel avantage particulier trouvez-vous dans le chapelet ?

R. Il est d'un grand secours pour les personnes qui ne savent pas lire.

D. Comment finit on le chapelet ?

R. Par la prière *Nous recourons, etc.*, ou *Sub tuum præsidium*, page 11.

CHAPITRE V.

DES EXERCICES DE LA VIE CHRÉTIENNE.

D. Que doit faire un chrétien tous les jours de sa vie ?

R. S'il veut vivre saintement, il doit, tous les jours de sa vie :

1. En s'éveillant le matin, faire le signe de la croix et dire : *Mon Dieu, je vous donne mon cœur.*

2. Après s'être habillé modestement, se mettre à genoux et faire la prière du matin.

3. Entendre la messe, s'il se peut commodément.

4. Vaquer aux occupations auxquelles son état l'appelle.

5. Prendre ses repas avec sobriété et tempérance, ayant soin d'y dire le *Bénédicté* et les *Grâces*, pages 11 et 12.

6. Assister les pauvres selon son moyen.

7. Faire l'examen de sa conscience et la prière du soir, quand l'heure en est venue, et en famille autant qu'il se peut.

D. Comment doit-il sanctifier ses actions ?

R. En les offrant à Dieu.

D. Que doit-il faire dans les peines et les contrariétés de la vie ?

R. Les souffrir avec patience en expiation de ses péchés, et les unir aux souffrances de Jésus-Christ.

D. Comment doit-il se comporter dans les tentations ?

R. Se recommander à Dieu, et éviter les discours et les objets qui pourraient l'entraîner au mal.

D. S'il craint d'être tombé dans le péché mortel, que doit-il faire ?

R. S'en humilier sur-le-champ, en demander pardon à Dieu, et se confesser aussitôt que possible.

D. Que doit-il observer par rapport aux divertissemens ?



R. C'est de ne point en prendre, à moins qu'ils ne soient nécessaires et innocens.

ARTICLE 1.

* D. Que doit faire un chrétien, les fêtes et dimanches ?

R. Il doit s'abstenir de toute œuvre servile, du jeu, des voyages pour affaires temporelles ; assister à la messe de sa paroisse, aux vêpres et aux instructions qui se font en ce jour.

D. Qu'est-il à propos de faire tous les mois ?

R. De confesser ses péchés et communier selon l'avis de son confesseur.

D. Qu'est-il bon de faire tous les ans ?

R. Une revue plus particulière de sa conscience, pour se préparer à la communion pascale.

D. Comment faut-il se comporter dans la maladie ?

R. La recevoir avec beaucoup de résignation à la volonté de Dieu, et, si elle devient dangereuse, se préparer chrétiennement à la mort.

D. Que doit faire celui qui voit quelqu'un de ses proches ou de ses amis dangereusement malade ?

R. Il doit l'engager à mettre ordre dans ses affaires, et à se procurer l'assistance d'un prêtre et la réception des derniers sacrements.

CHAPITRE VI.

DES SACREMENTS.

* D. Qu'est-ce qu'un sacrement ?

R. C'est un signe sensible institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour nous sanctifier.

D. Pourquoi dites-vous qu'un sacrement est un signe sensible ?

R. C'est un signe sensible, parce qu'il signifie la grâce qu'il produit en nous ; il est sensible, parce qu'il tombe sous nos sens.

* D. Combien Jésus-Christ a-t-il institué de sacrements ?

R. Sept : le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.

D. Peut-on recevoir plusieurs fois les mêmes sacrements ?

R. Oui, excepté le Baptême, la Confirmation et l'Ordre.

* D. Quels sont les sacrements que l'on ne doit recevoir qu'en état de grâce ?

R. Tous, excepté le Baptême et la Pénitence.

* D. Qu'arriverait-il si l'on recevait les autres sacrements en état de péché mortel ?

R. On se rendrait coupable de sacrilège.

D. Qu'est-ce qu'un sacrilège ?

R. C'est la profanation d'une chose sainte : plus la chose que l'on profane est sainte plus le sacrilège est énorme.

ARTICLE 1

DU BAPTÊME.

* D. Qu'est-ce que le Baptême ?

R. C'est un sacrement qui efface le péché originel, et nous fait chrétiens et enfans de Dieu et de l'Eglise.

D. Toute personne peut-elle donner le Baptême ?

R. Oui, dans le cas de nécessité seulement.

* D. Quelle est la manière de baptiser ?

R. On verse de l'eau naturelle sur la tête de la personne que l'on baptise, en disant : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*

ARTICLE 2.

DE LA CONFIRMATION.

* D. Qu'est-ce que la Confirmation ?

R. C'est un sacrement qui donne le Saint-Esprit avec l'abondance de ses grâces.

* D. Qu'est-ce que le Saint-Esprit ?

R. C'est la troisième personne de la Sainte-Trinité.

* Le reste de ce chapitre ne doit être exigé que des enfans qui se préparent prochainement à la Confirmation.

*D. Pourquoi nous est-il donné dans la Confirmation ?

R. Pour nous rendre parfaits chrétiens.

*D. Comment la Confirmation nous rend-elle parfaits chrétiens ?

R. En nous donnant la force de confesser Jésus-Christ.

*D. Qu'est-ce que confesser Jésus-Christ ?

R. C'est se déclarer hautement pour lui et pour les maximes saintes qu'il nous a enseignées.

*D. Jésus-Christ exige-t-il que nous nous déclarions de la sorte ?

R. Oui, puisqu'il dit dans l'Évangile, qu'au jour du jugement, il confessera devant son Père céleste ceux qui l'auront confessé devant les hommes, et qu'il rougira de ceux qui auront rougi de lui et de sa doctrine.

D. Par qui est administré la Confirmation ?

R. Par l'évêque.

D. Quelles cérémonies emploie-t-il pour conférer ce sacrement ?

R. Il prie pour ceux qu'il confirme, leur impose les mains, et leur fait une onction sur le front, en forme de croix, avec le saint chrême.

D. Que signifie l'imposition des mains de l'évêque sur ceux qu'il confirme ?

R. Elle signifie que le Saint-Esprit vient reposer dans l'âme de ceux qui reçoivent ce sacrement avec de bonnes dispositions.

D. Qu'est-ce que le saint-chrême ?

R. C'est un composé d'huile et de baume, consacré par l'évêque le Jeudi-saint.

D. N'y a-t-il pas quelque autre cérémonie dans l'administration de ce sacrement ?

R. Oui, l'évêque donne un léger soufflet à ceux qu'il confirme, en disant : *Que la paix soit avec vous.*

D. Pourquoi donne-t-il ce soufflet ?

R. Pour nous apprendre à endurer patiemment, à l'exemple de Jésus-Christ, toutes sortes d'injures.

D. Quelles dispositions faut-il apporter à la Confirmation ?

R. Il faut y apporter : 1° La connaissance des mystères de la religion ; 2° l'état de grâce sanctifiante ; 3° un grand désir de recevoir le Saint-Esprit.

D. Est-ce offenser Dieu que de ne pas recevoir la Confirmation ?

R. Oui, si c'est par négligence, par mépris ou par attachement au péché.

* D. Y a-t-il quelque motif particulier de recevoir dignement la Confirmation ?

R. Oui, c'est qu'on ne la reçoit qu'une seule fois dans sa vie.

ARTICLE 3.

DE L'EUCCHARISTIE¹.

§ 1.

De l'Eucharistie en général.

* D. Qu'est-ce que l'Eucharistie ?

R. C'est un sacrement qui contient réellement et en vérité le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous les apparences du pain et du vin.

* D. Par quelles paroles se fait le sacrement de l'Eucharistie ?

R. Par les paroles de la consécration que le prêtre prononce.

* D. Quel est l'effet de ces paroles ?

R. Par les paroles de la consécration, le pain est changé au vrai corps, et le vin au vrai sang de Jésus-Christ.

D. Comment appelle-t-on ce changement ?

R. On l'appelle *transsubstantiation*, c'est-à-dire changement d'une substance en une autre.

* D. Ne reste-t-il rien du pain et du vin après la consécration ?

R. Non, il n'en reste que les espèces ou apparences.

¹ On a placé ici l'Eucharistie pour conserver l'ordre que les sacrements tiennent entre eux, sans prétendre gêner la liberté des catholiques qui aimeraient mieux faire précéder la Pénitence.

D. Qu'entendez-vous par les espèces ou apparences ?

R. J'entends ce qui peut tomber sur nos sens, comme la figure, la couleur et le goût.

*D. N'y a-t-il que le corps de Jésus-Christ sous les espèces du pain ?

R. Il y a aussi son sang, son âme, sa divinité, en un mot, toute la personne de Jésus-Christ.

*D. Et sous les espèces du vin ?

R. Jésus-Christ y est aussi tout entier.

D. Quand l'hostie est partagée, sous quelle partie est Jésus-Christ ?

R. Il est tout entier sous chaque partie.

D. Celui qui ne reçoit qu'une partie de l'hostie ou qui ne reçoit qu'une espèce, reçoit-il Jésus-Christ tout entier ?

R. Oui, parce que Jésus-Christ est tout entier sous chaque espèce et sous chaque partie des espèces.

*D. Faut-il adorer le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ?

R. Oui, sans aucun doute, parce que ce corps et ce sang sont inséparablement unis à la divinité.

§ 2.

De la Messe

*D. Où se fait le sacrement de l'Eucharistie ?

R. Il se fait à la sainte messe.

*D. Qu'est-ce que la messe ?

R. C'est l'offrande du corps et du sang de Jésus-Christ faite à Dieu par le prêtre.

D. De quoi faut-il principalement s'occuper pendant la messe ?

R. Il faut y offrir Jésus-Christ à la Sainte-Trinité dans les intentions pour lesquelles il s'offre lui-même.

D. Quelles sont ces intentions ?

R. Les voici : 1° Adorer Dieu ; 2° apaiser sa colère ; 3° lui demander ses grâces ; 4° le remercier de tous ses bienfaits.

D. Comment à l'aide de ces quatre points, peut-on assister à la messe avec fruit ?

R. On peut : 1° Depuis le commencement de la messe jusqu'à l'évangile, adorer Dieu et s'anéantir devant lui ; 2° depuis l'évangile jusqu'à l'élévation, apaiser sa colère en s'humiliant de ses péchés ; 3° de l'élévation à la communion, lui demander ses grâces ; 4° de la communion à la fin de la messe, le remercier de tous les bienfaits qu'on a reçus de lui. Cette méthode est particulièrement recommandée aux personnes qui ne savent pas lire.

§ 3.

De la Communion.

* D. Qu'est-ce que communier ?

R. C'est recevoir le sacrement de l'Eucharistie.

D. En quelles occasions est-on obligé de communier ?

R. En trois occasions principales : 1° Lorsque après avoir atteint l'âge de discrétion, on est suffisamment préparé, au jugement des prêtres ; 2° tous les ans à Pâques, selon le quatrième commandement de l'Eglise ; 3° quand on est en danger de mort.

* D. Quelles dispositions de l'âme faut-il apporter à la sainte communion ?

R. La première est d'être en état de grâce. La seconde est un grand désir de recevoir Notre-Seigneur Jésus-Christ.

* D. Qu'appellez-vous être en état de grâce ?

R. C'est n'avoir la conscience chargée d'aucun péché mortel.

* D. Celui qui communierait en péché mortel, recevrait-il véritablement Jésus-Christ ?

R. Oui, mais il profanerait son corps et son sang.

D. Doit-on aussi apporter à la communion quelques dispositions du corps ?

R. Oui, il faut : 1° Être proprement et modestement vêtu ; 2° n'avoir ni bu ni mangé depuis minuit, excepté pour la communion en viatique.

D. Peut-on communier hors le temps de la messe ?

R. On ne doit pas le faire sans quelque raison.

D. De quoi faut-il s'occuper pendant la messe où l'on doit communier ?

R. Des sentimens exprimés dans la prière

suivante que les personnes qui ne savent pas lire peuvent répéter plusieurs fois.

Prière avant la communion.

« Divin Jésus ! quoique je ne vous voie pas
« des yeux du corps, je crois que c'est vous-
« même qui allez vous donner à moi dans la
« sainte communion. Hélas ! je suis extrême-
« ment indigne d'une telle faveur, après vous
« avoir tant de fois déshonoré. Mais votre
« bonté infinie dompte mon cœur rebelle, me
« fait gémir de mes péchés, et me remplit
« d'amour pour vous et du plus ardent désir
« de vous recevoir. Venez donc, Sauveur du
« monde ; purifiez mon âme de toutes ses ta-
« ches, et établissez-y votre règne pour tou-
« jours. »

D. Que faut-il faire après avoir communie ?

R. Il faut faire l'action de grâces qui doit durer au moins un quart d'heure.

D. En quoi consiste cette action de grâces ?

R. Elle consiste principalement à remercier Notre Seigneur de s'être donné à nous, et à nous offrir à lui sans réserve.

Ceux qui ne savent pas lire, peuvent employer le temps de l'action de grâces, à répéter la prière suivante.

Prière après la communion.

« Il est donc vrai, Rédempteur des hommes,

« que vous habitez en moi, et que je suis en
« possession de votre corps, de votre sang, de
« votre âme et de votre divinité. Recevez, ô
« mon Dieu! les adorations profondes que
« j'unis à celles que les anges et les bienheu-
« reux vous rendent dans le ciel. Oh! quel
« amour, quels remerciemens pourront jamais
« répondre à la faveur que vous m'avez faite.
« Acceptez, divin Jésus, l'offrande de tout ce
« que j'ai et de tout ce que je suis; disposez-
« en selon votre bon plaisir, et accordez-moi
« la grâce de ne jamais vous déplaire. »

D. Que faut-il penser de ceux qui, sans action
de grâces, sortent de l'église presque aussitôt
après avoir communiqué?

R. Il faut penser qu'ils sont malades ou ap-
pelés pour quelque pressant devoir de religion
ou de charité; sans cela, ils se rendraient cou-
pables d'une grande irrévérence.

D. Comment doit-on passer la journée dans
laquelle on a eu le bonheur de communier?

R. On doit la passer dans le recueillement,
élever souvent son cœur à Dieu, faire, s'il est
possible, une visite au saint sacrement dans
l'après-dîner, et se rappeler, avec amour et
reconnaissance, la faveur qu'on a reçue ce
jour-là.

ARTICLE 4.

DE LA PÉNITENCE.

*D. Qu'est-ce que la Pénitence ?

R. C'est un sacrement qui remet les péchés commis après le Baptême.

*D. Où reçoit-on le sacrement de Pénitence ?

R. On le reçoit dans le lieu où l'on se confesse, c'est-à-dire, ordinairement au confessionnal.

D. Que faut-il faire pour recevoir le sacrement de Pénitence ?

R. Il faut confesser avec douleur tous ses péchés à un prêtre approuvé, et en demander pardon à Dieu, dans la résolution de satisfaire.

§ 1.

De l'absolution.

*D. Reçoit-on le sacrement de Pénitence toutes les fois que l'on va à confesse ?

R. Non, mais seulement lorsque le prêtre donne l'absolution.

*D. Qu'est-ce que l'absolution ?

R. C'est le pardon des péchés, accordé par le prêtre au nom de Jésus-Christ.

D. Est-ce que les prêtres ne pardonnent pas les péchés toutes les fois qu'on se confesse ?

R. Non ; ils jugent quelquefois nécessaire

de différer le pardon ou l'absolution, pour s'assurer des dispositions des pénitens.

D. Que doit faire un pénitent quand le confesseur lui diffère l'absolution ?

R. Il doit se soumettre à ce délai avec humilité, en éloigner la cause, et se mieux préparer pour une autre fois.

§ 2.

De la confession.

*D. Qu'est-ce que la confession ?

R. C'est une déclaration que l'on fait de ses péchés à un prêtre pour en recevoir l'absolution.

D. Quelles qualités doit avoir cette déclaration ?

R. Elle doit être humble, sincère et entière.

D. En quoi consiste l'humilité de la confession ?

R. Elle consiste à déclarer ses péchés, avec une grande confusion d'avoir offensé Dieu.

D. En quoi consiste la sincérité de la confession ?

R. A déclarer ses péchés simplement, tels qu'on les connaît, sans exagération ni excuse.

D. En quoi consiste l'intégrité de la confession ?

R. Elle consiste à déclarer tous les péchés mortels que l'on a commis, autant qu'on peut s'en souvenir après un sérieux examen.

D. Faut-il aussi déclarer le nombre de fois que l'on a commis chaque péché?

R. Oui.

D. Ne serait-ce pas assez de dire : j'ai commis ce péché tant, quelquefois, plusieurs fois, etc. ?

R. Non : une telle sorte de confession ne serait pas entière.

D. Faut-il aussi déclarer les circonstances de ses péchés ?

R. Oui, quand elles changent l'espèce du péché, ou qu'elles en aggravent notablement la malice.

D. Donnez un exemple d'une circonstance qui change l'espèce du péché.

R. Avoir volé un vase sacré n'est pas simplement un vol, mais encore un sacrilège.

D. Donnez un exemple d'une circonstance qui aggrave notablement la malice du péché.

R. Si j'ai dit du mal de mon prochain par vengeance, mon péché est plus grave que si c'était par une simple envie de parler.

D. Serait-ce un grand mal de cacher à confesse un péché mortel ou quelque circonstance mortelle d'un péché ?

R. Oui ; ce serait faire une confession nulle et sacrilège.

* D. A quoi serait obligée une personne qui aurait fait une telle confession ?

R. A la recommencer, et à accuser, en particulier, le crime qu'elle aurait commis, en cachant ce péché ou cette circonstance.

*D. Et si l'on oublie, dans sa confession, un péché mortel ou une circonstance grave, faute de s'être suffisamment examiné, serait-on coupable?

R. Oui, on le serait.

§ 3.

De l'examen de conscience.

D. Comment faut-il se préparer à l'examen de sa conscience?

R. Par les sentimens exprimés dans la prière suivante, rédigée pour les personnes qui ne savent pas lire.

Prière avant l'examen de conscience.

« Me voici rendu à vos pieds, ô mon Dieu !
 « pour vous déclarer, dans la personne de
 « votre ministre, tous les péchés dont je suis
 « coupable. Accordez-moi la grâce de les connaître et de les confesser tous avec sincérité,
 « et de les détester de tout mon cœur. »

D. Comment faut-il s'examiner ?

R. En se rappelant ses pensées, ses paroles, ses actions et ses omissions.

D. Comment peut-on connaître si l'on a offensé Dieu par ses pensées, ses paroles, ses actions et ses omissions ?

R. En les confrontant avec les commandemens de Dieu et de l'Eglise, pour voir en quoi elles y sont conformes ou opposées.

D. Donnez-en des exemples.

R. Par exemple, en méprisant mes parens, je pèche par pensée contre le quatrième commandement de Dieu; en tenant des discours déshonnêtes, je pèche par paroles contre le sixième; en prenant le bien d'autrui, je pèche par action contre le septième; en manquant la messe un jour d'obligation, je pèche par omission contre le second commandement de l'Eglise.

D. Faut-il s'examiner encore sur quelques autres points?

R. Oui, il est à propos de s'examiner encore sur les péchés capitaux, sur ses habitudes et passions dominantes, sur les devoirs de son état, sur les personnes qu'on a fréquentées et les lieux où l'on a été.

D. Combien faut-il mettre de temps à l'examen de sa conscience avant la confession?

R. Le temps qu'on mettrait raisonnablement à préparer une affaire d'importance.

D. Par où faut-il finir son examen de conscience?

R. Par un acte de contrition.

D. Faites un acte de contrition.

R. Mon Dieu, j'ai un extrême regret, etc.,
page 8.

§ 4.

De la contrition.

* D. Suffit-il de déclarer ses péchés au prêtre, pour qu'ils soient pardonnés?

R. Non : il faut de plus et nécessairement en avoir la contrition.

* D. Qu'est-ce que la contrition ?

R. C'est une douleur et un regret d'avoir offensé Dieu, avec la résolution de ne plus l'offenser.

D. Pour croire qu'on a cette douleur, suffit-il d'avoir bien articulé un ou plusieurs actes de contrition ?

R. Non : il faut que la contrition soit dans le cœur, car elle doit être *intérieure*.

D. Pouvons-nous par nos propres forces, concevoir cette douleur ?

R. Non : elle est un don de Dieu, qu'il faut lui demander humblement et qui ne peut venir que de lui.

D. Si l'on était affligé d'avoir offensé Dieu à cause du déshonneur ou de la perte temporelle qui en a été la suite, aurait-on une contrition suffisante ?

R. Non : ce serait une douleur tout humaine : au lieu que la contrition, pour nous mériter le pardon de nos péchés, doit être *surnaturelle*.

D. Sur quels motifs doit donc être appuyée notre contrition ?

R.
que
Dieu
pass
sont
rité,
D
être
R
mau
soit
leur
souv
D
testa
R
univ
D
doit
limi
que
R

D
rivé
R
con
face

R. Les voici : 1. La bonté infinie de Dieu que nous avons offensé ; 2. les bienfaits de Dieu envers nous, et notre ingratitude ; 3. la passion et la mort de J.-C., dont nos péchés sont la cause ; 4. l'enfer que nous avons mérité, et le paradis que nous avons perdu.

D. La douleur d'avoir offensé Dieu doit-elle être bien grande ?

R. Le péché étant le plus grand de tous les maux, il faut que la douleur de l'avoir commis soit aussi la plus grande de toutes les douleurs. Voilà pourquoi la contrition doit être *souveraine*.

D. Pourrait-on obtenir le pardon, en ne détestant qu'une partie de ses péchés mortels ?

R. Non : parce que la contrition doit être *universelle*.

D. La résolution de ne plus offenser Dieu doit-elle être prise seulement pour un temps limité, comme pour quelques jours ou pour quelques semaines ?

R. Non : elle doit être pour toujours.

§ 5.

Exercices pour la confession.

D. Quand le moment de se confesser est arrivé, que faut-il faire ?

R. Il faut s'aller mettre à genoux auprès du confesseur, de manière à ne pas le regarder en face, faire sur soi le signe de la croix, et dire :

En français.

Mon père, bénissez-moi, parce que j'ai péché.

Je confesse à Dieu, etc., page 5. Jusqu'à par ma faute.

En latin.

Benedic mihi, pater, quia peccavi

Confiteor Deo, etc. page 5. Jusqu'à mea culpa.

D. Que fait-on ensuite?

R. On dit combien il y a de temps que l'on a été à confesse, si l'on a reçu l'absolution la dernière fois, et si l'on a accompli la pénitence imposée; puis on commence sa confession, en disant à chaque article : *Je m'accuse de, etc.*

D. L'accusation des péchés étant finie, que faut-il faire?

R. Il faut dire : « Je m'accuse de plus de bien
« d'autres péchés que je ne connais pas et de
« ceux de toute ma vie : j'en demande à Dieu
« pardon, et à vous, mon père, la pénitence et
« l'absolution. »

D. Comment faut-il recevoir les avis du confesseur?

R. Il faut les recevoir avec beaucoup de respect et de désir de les mettre en pratique, et se soumettre à la pénitence qu'il impose, puis achever le *Confiteor*, quand il en donne le signal.

En français.

Par ma faute, etc.

En latin.

Mea culpa.

D. Si le confesseur juge à propos d'accorder l'absolution, que faut-il faire?

R. Il faut pendant qu'il la donne, renouveler son acte de contrition, puis se retirer à l'écart, remercier Dieu de la grâce que l'on vient de recevoir, et faire sa pénitence aussitôt que possible.

D. En quels termes faut-il remercier Dieu, après avoir reçu l'absolution ?

R. Ceux qui ne savent pas lire, peuvent le faire par la prière suivante, et la répéter autant de fois qu'il leur plaira.

Prière après la confession.

« Je ne suis plus votre ennemi, ô mon Dieu !
« par la vertu du sacrement que je viens de
« recevoir, vous avez guéri les plaies de mon
« âme ; vous m'avez reçu en grâce ; vous avez
« fait revivre le mérite de mes bonnes œuvres
« qui étaient mortes par le péché ; vous
« avez changé en une peine temporelle la
« peine éternelle qui était due à mes iniqui-
« tés. Accordez-moi, ô mon Dieu ! le don de
« la persévérance dans votre service. Ah ! plu-
« tôt mourir mille fois que de vous abandonner
« de nouveau. »

§ 6.

De la satisfaction.

* D. Qu'est-ce que la satisfaction ?

R: C'est une réparation qu'on doit à Dieu et au prochain, pour l'injure ou le tort qu'on leur a fait par le péché.

D. Comment peut-on satisfaire à Dieu ?

R. On satisfait à Dieu : 1. Par les peines et les afflictions de la vie, quand on les accepte avec soumission et patience ; 2. par la pratique des œuvres satisfactoires, qui sont le jeûne, l'aumône et la prière ; 3. et principalement par l'accomplissement fidèle de la pénitence que le confesseur impose.

D. Pouvons-nous par nous-mêmes satisfaire à la justice divine ?

R. Non, il n'y a que Jésus-Christ, notre souverain médiateur, qui puisse donner du mérite à nos satisfactions, en les offrant lui-même à Dieu son père.

D. Comment satisfait-on au prochain ?

R. En réparant le tort qu'on lui a fait dans sa personne, ses biens ou son honneur.

L. Qu'appelle-t-on *indulgences* ?

R. Ce sont des grâces que l'Eglise accorde à ses enfans pour la rémission des peines temporelles dues à leurs péchés.

D. Que faut-il faire pour gagner une indulgence ?

R. Il faut être en état de grâce, et accomplir à la lettre les conditions auxquelles le pape ou l'évêque, l'a accordée.

ARTICLE

DE L'EXTRÊME-ONCTION

* D. Qu'est-ce que l'Extrême-onction ?

R.
lagen
D.
onction
R.
atten

* D.
R.
de fa
de le

* D.
R.
de l'
D.
en p
R.
is s
à att
tion

R. C'est un sacrement institué pour le soulagement spirituel et corporel des malades.

D. En quel temps faut-il recevoir l'Extrême-onction ?

R. Quand on est en danger de mort, sans attendre à l'extrémité.

ARTICLE 6.

DE L'ORDRE.

* D. Qu'est-ce que l'Ordre ?

R. C'est un sacrement qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques, et la grâce de les faire dignement.

ARTICLE 7.

DU MARIAGE.

* D. Qu'est-ce que le mariage ?

R. C'est un sacrement qui sanctifie l'alliance de l'homme et de la femme.

D. A quoi s'exposent ceux qui se marient en péché mortel ?

R. Outre la profanation du sacrement dont ils se rendent coupables, ils s'exposent encore à attirer sur eux et sur leurs enfans la malédiction de Dieu.

FIN DU PETIT CATECHISME.

FÊTES D'OBLIGATION

DANS LE DIOCÈSE DE QUÉBEC.

Tous les dimanches de l'année.

La Circoncision de N. S., 1^{er} Janvier.

L'Épiphanie de N. S., 6 Janvier.

L'Annonciation de la B. V. M., 25 mars¹.

L'Ascension de N. S.

La fête du Saint-Sacrement ou Fête-Dieu.

La fête des apôtres S. Pierre et S. Paul, 29 Juin.

La Toussaint, 1^{er} Novembre.

La Conception de la B. V. M., 8 Décembre.

Noël ou la Nativité de N. S., 25 Décembre.

Solennités remises au dimanche.

Le premier dimanche dans le mois de Février

— Purification de la B. V. M.

Le premier dimanche après le 19 Février —

S. Mathias, apôtre.

Le premier dimanche après le 13 mars —

S. Joseph, premier patron du pays.

Le premier dimanche après le 29 Avril —

S. Philippe et S. Jacques, apôtres.

Le premier dimanche après le 20 Juin —

S. Jean-Baptiste.

Le premier dimanche après le 18^e Juillet —

S. Jacques, apôtre.

¹ Quand la fête de l'Annonciation est transférée à un autre jour que le 25 mars, elle cesse d'être d'obligation.

PRIERE AVANT LE CATÉCHISME.

Afin d'être docile et sage,
Seigneur, donnez-moi votre Esprit;
Pour apprendre selon mon âge,
Les vérités de Jésus-Christ.

Esprit saint, faites-moi comprendre
Ce que vous allez m'expliquer;
Mais en me le faisant apprendre
Faites-moi le bien pratiquer

PRIERE APRÈS LE CATÉCHISME.

O mon Dieu ! je vous remercie,
De vos saintes instructions;
Et par Jésus-Christ, je vous prie,
D'oublier mes distractions.

Puisqu'on est d'autant plus coupable,
Qu'on sait et ne fait pas le bien;
Si vous me rendez plus capable,
Seigneur, rendez-moi plus chrétien.



- Le premier dimanche après le 25 Juillet —
Sainte Anne.
- Le premier dimanche après le 6 Août —
S. Laurent.
- Le premier dimanche après le 15 Août —
S. Barthélemi, apôtre.
- Le premier dimanche après le 24 Août — S. Louis.
- Le premier dimanche après le 6 Septembre —
la Nativité de la B. V. M.
- Le premier dimanche après le 16 Septembre
— S. Matthieu, apôtre.
- Le premier dimanche après le 23 Septembre
— S. Michel.
- Le premier dimanche après le 24 Octobre —
S. Simon et S. Jude, apôtres.
- Le dernier dimanche dans le mois de Novembre
— S. André, apôtre.
- Le dimanche avant la Conception — S. François-Xavier, deuxième patron du pays.
- Le dimanche avant Noël — S. Thomas, apôtre.

Fêtes particulières attachées aux dimanches.

- Le deuxième dimanche après l'Épiphanie —
Le saint nom de Jésus.
- Le deuxième dimanche après Pâques — Le
patronage de S. Joseph.
- Le troisième dimanche après Pâques — La
Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph.

Le deu
—
égli
Le pr
L'A
Le pr
Ros
Le di
N.
Le pr
fêt

Ja
obse
de
XVI

ma

Le deuxième dimanche dans le mois de Juillet
— La Dédicace de la cathédrale et des autres
églises du diocèse.

Le premier dimanche après le 14 Août —
L'Assomption de la B. V. Marie.

Le premier dimanche dans Octobre — Le saint
Rosaire.

Le dimanche le plus proche du 22 Octobre —
N. D. de la Victoire.

Le premier dimanche après la Toussaint — La
fête patronale des Paroisses.

*Jeûnes d'obligation tels qu'ils doivent être
observés d'après l'indult, accordé au diocèse
de Québec par N. S. P. le pape Grégoire
XVI, le 7 juillet 1844.*

1° Les Quatre-Temps (ou)

Les premiers mercredi, vendredi et samedi
après le premier dimanche de Carême,
après la fête de la Pentecôte,
après le 14 Septembre,
après le 13 Décembre ou après le troi-
sième dimanche de l'Avent.

2° Le carême tout entier, excepté les di-
manches.

3° Tous les mercredis et vendredis de

l'Avent, dont les jeûnes remplacent ceux des vigiles de St. Jean-Baptiste, de St. Laurent, de St. Matthieu, de St. Simon et St. Jude, et de St. André, qui sont supprimés.

4° Les vigiles de Noël, de la Pentecôte, des apôtres St. Pierre et St. Paul, de l'Assomption et de la Toussaint.

N. B. Lorsqu'une de ces vigiles arrive le dimanche, le jeûne s'observe le samedi précédent.

Jours maigres ou d'abstinence, d'après le même indult.

1° Tous les jours des Quatre-Temps de l'année.

2° Tous les vendredis de l'année, excepté celui où tomberait la fête de Noël.

3° Les jours des vigiles où l'on observe le jeûne.

4° Le mercredi des Cendres et les trois jours suivans.

5° Tous les mercredis, vendredis et samedis des cinq premières semaines de Carême.

6° Le dimanche des Rameaux et les six jours de la semaine-sainte.

7° Tous les mercredis et vendredis de l'Avent.

Le même indult permet de faire gras, 1° tous les dimanches de Carême, excepté celui des Rameaux.

2° Tous les lundis, mardis et jeudis des 1^{re}, 2^{es}, 3^{es}, 4^{es}, et 5^{es} semaines de carême, mais sous la condition qu'il ne sera fait, ces jours-là, qu'un seul repas en gras, et qu'on n'y servira pas de poisson.

3° Tous les samedis de l'année; excepté ceux du Carême et les samedis auxquels un jeûne est attaché.

4° Le jour de la St. Marc, s'il ne tombe pas un vendredi, et les trois jours des Rogations.

L'AVENT.

Le premier dimanche de l'Avent est toujours le dimanche le plus proche de la fête de St. André, soit avant ou après; savoir entre le 27^e jour de Novembre et le 3^e de Décembre, inclusivement.



Temps où l'Eglise ne permet pas la célébration des mariages.

L'Eglise défend la célébration des mariages depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à l'Epiphanie, inclusivement; et depuis le mercredi des Cendres, jusqu'au dimanche de Quasimodo, aussi inclusivement. Mais la célébra-

tion en est permise dans les autres temps de l'année.

Manière de baptiser un enfant qui est en danger de mort.

Il faut que celui qui baptise, verse de l'eau naturelle ou ordinaire, sur la tête de l'enfant, en disant lui-même en même temps, ces paroles : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* »



de

zn-

eau
nt,
pa-
ils,





sus-Chr

R. C

tier so

des esp

*D. I

sus-Chr

R. C

corps e

la divin

*D. C

R. M

*D. Q

